

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE : ST FRAIMBAULT DE PRIERES – SEANCE DU 24 AVRIL 2025

Nombre de membres en exercice : **13.**

Nombre de membres présents : **11**

Membres qui ont pris part à la délibération : **12**

Pour	12
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation :
18 Avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, à 20 heures, le **vingt-quatre avril**, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur MOUTEL Thierry, Maire.

Présents :

Mrs MOUTEL Thierry, LELIEVRE Eric, EVEILLARD Philippe, PERRIER André, GERNOT Joël, QUÉGUINEUR Anthony.

Mmes GARNIEL Ophélie, DALIBARD Lucie, PARADIS Jennifer, JANVIER Maggy, ZANDRONIS Pascale.

Absents excusés : Mme FIRMESSE Mélanie, M. BLAS Jean-Michel.

M. Blas a donné pouvoir à M. Moutel.

Secrétaire de séance : Mme Zandronis Pascale.

2025-31/ OBJET : SERVICE ENFANCE JEUNESSE – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE ET PERISCOLAIRE AVEC LA FEDERATION DEPARTEMENTALE FAMILLES RURALES DE LA MAYENNE.

Mme Garniel, adjointe au maire, expose :

« Suite au poste vacant pour la direction du service enfance jeunesse et afin d'y remédier, il vous est proposé de recruter en interne un nouvel agent. Cette embauche va modifier la convention de partenariat avec la Fédération Départementale Familles Rurales de la Mayenne pour l'accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire signée avec la commune jusqu'au 31 décembre 2025.

Les principales modalités de cet avenant à la convention sont :

- La mise à disposition d'animateur(s) saisonnier(s).
- L'accompagnement administratif, financier et selon les besoins de la direction du service enfance jeunesse.
- L'accès au réseau Familles Rurales.
- La participation au comité de pilotage chargé du suivi du service.
- La mise à disposition de matériel (ordinateur portable + téléphone + forfait).

La Fédération facturera à la commune une prestation annuelle forfaitaire de 3050 € comprenant l'ensemble des points détaillés ci-dessus. Il vous est donc proposé de valider cet avenant. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention initiale avec la Fédération Départementale Familles Rurales de la Mayenne.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

La secrétaire de séance,
P. ZANDRONIS

Date affichage :



Le Maire
T. MOUTEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE : ST FRAIMBAULT DE PRIERES – SEANCE DU 24 AVRIL 2025

Nombre de membres en exercice : **13.**

Nombre de membres présents : **11**

Membres qui ont pris part à la délibération : **12**

Pour	12
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation :
18 Avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, à 20 heures, le **vingt-quatre avril**, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur MOUTEL Thierry, Maire.

Présents :

Mrs MOUTEL Thierry, LELIEVRE Eric, EVEILLARD Philippe, PERRIER André, GERNOT Joël, QUÉGUINEUR Anthony.

Mmes GARNIEL Ophélie, DALIBARD Lucie, PARADIS Jennifer, JANVIER Maggy, ZANDRONIS Pascale.

Absents excusés : Mme FIRMESSE Mélanie, M. BLAS Jean-Michel.

M. Blas a donné pouvoir à M. Moutel.

Secrétaire de séance : Mme Zandronis Pascale.

2025-32 / OBJET : RESTAURATION DU BEFROI DE L'ÉGLISE : FONDS DE CONCOURS « CLASSIQUE » DE MAYENNE COMMUNAUTÉ – ACCEPTATION.

Monsieur Eveillard, adjoint aux finances, rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un pacte financier, fiscal et solidaire a été adopté par le conseil communautaire le 2 juin 2022 et par tous les conseils municipaux pour le mandat 2021-2026.

Dans le cadre des travaux de restauration du beffroi de l'église, il est proposé de solliciter auprès de Mayenne Communauté le solde du fonds de concours « classique » soit un montant de 11 185 € sur un droit de tirage total de 81 162 €.

Considérant que le montant du fonds de concours ne doit pas excéder la part de financement propre, hors subventions, assurée par le bénéficiaire du fonds de concours selon l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte un fonds de concours de 11 185 € de la part de Mayenne Communauté au titre des travaux de restauration du beffroi de l'église dans le cadre du pacte financier, fiscal et solidaire.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention régissant les modalités de versement du fonds de concours avec Mayenne Communauté.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

La secrétaire de séance,
P. ZANDRONIS



Le Maire
T. MOUTEL



Date affichage :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE : ST FRAIMBAULT DE PRIERES – SEANCE DU 24 AVRIL 2025

Nombre de membres en exercice : **13.**

Nombre de membres présents : **11**

Membres qui ont pris part à la délibération : **12**

Pour	12
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation :
18 Avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, à 20 heures, le **vingt-quatre avril**, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur **MOUTEL Thierry**, Maire.

Présents :

Mrs **MOUTEL Thierry**, **LELIEVRE Eric**, **EVEILLARD Philippe**, **PERRIER André**, **GERNOT Joël**, **QUÉGUINEUR Anthony**.
Mmes **GARNIEL Ophélie**, **DALIBARD Lucie**, **PARADIS Jennifer**, **JANVIER Maggy**, **ZANDRONIS Pascale**.

Absents excusés : Mme **FIRMESSÉ Mélanie**, M. **BLAS Jean-Michel**.

M. Blas a donné pouvoir à M. Moutel.

Secrétaire de séance : Mme **Zandronis Pascale**.

2025-33 / OBJET : BUDGET ANNEXE EAU – DECISION MODIFICATIVE N°1.

Par courrier en date du 26/02/2025, la commune a demandé une dérogation auprès de la Préfecture afin de financer la construction de deux réserves d'incendie en partie par le budget général de la commune, mais aussi grâce à un excédent du budget annexe de la régie d'eau potable. En réponse datée du 31/03/2025, les services préfectoraux ont répondu favorablement à notre demande et nous ont autorisé, de manière dérogatoire et à titre exceptionnel, à transférer la somme de 28 000 € du budget annexe eau vers le budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide donc de modifier les comptes budgétaires suivants :

BUDGET EAU					
DECISION MODIFICATIVE N°					
SECTION				1	
SECTION				FONCTIONNEMENT	
Ch	Art	Libellé	Dépenses	Recettes	
67	672	Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement	28 000.00 €	0.00 €	
023	023	Virement à la section d'investissement	-28 000.00 €	0.00 €	
TOTAL DECISION MODIFICATIVE N°1			0.00 €	0.00 €	
POUR MEMOIRE SECTION FONCTIONNEMENT BP 2025			63 307.18 €	63 307.18 €	
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT BP 2025			63 307.18 €	63 307.18 €	
SECTION				INVESTISSEMENT	
Ch	Art	Libellé	Dépenses	Recettes	
021	021	Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	-28 000.00 €	
21	21531 OP/77	Réseaux d'adduction d'eau potable	-28 000.00 €	0.00 €	
TOTAL DECISION MODIFICATIVE N°1			-28 000.00 €	-28 000.00 €	
POUR MEMOIRE SECTION INVESTISSEMENT BP 2025			104 437.51 €	104 437.51 €	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT BP 2025			76 437.51 €	76 437.51 €	

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

La secrétaire de séance,
P. ZANDRONIS



Date affichage :

Le Maire
T. MOUTEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE : ST FRAMBAULT DE PRIERES – SEANCE DU 24 AVRIL 2025

Nombre de membres en exercice : **13.**

Nombre de membres présents : **11**

Membres qui ont pris part à la délibération : **12**

Pour	12
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation :
18 Avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, à 20 heures, le **vingt-quatre avril**, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur MOUTEL Thierry, Maire.

Présents :

Mrs MOUTEL Thierry, LELIEVRE Eric, EVEILLARD Philippe, PERRIER André, GERNOT Joël, QUÉGUINEUR Anthony.

Mmes GARNIEL Ophélie, DALIBARD Lucie, PARADIS Jennifer, JANVIER Maggy, ZANDRONIS Pascale.

Absents excusés : Mme FIRMESSE Mélanie, M. BLAS Jean-Michel.

M. Blas a donné pouvoir à M. Moutel.

Secrétaire de séance : Mme Zandronis Pascale.

2025-34 / OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1.

Par courrier en date du 26/02/2025, la commune a demandé une dérogation auprès de la Préfecture afin de financer la construction de deux réserves d'incendie en partie par le budget général de la commune, mais aussi grâce à un excédent du budget annexe de la régie d'eau potable. En réponse datée du 31/03/2025, les services préfectoraux ont répondu favorablement à notre demande et nous ont autorisé, de manière dérogatoire et à titre exceptionnel, à transférer la somme de 28 000 € du budget annexe eau vers le budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide donc de modifier les comptes budgétaires suivants :

BUDGET COMMUNE				
DECISION MODIFICATIVE N°				
1				
SECTION			FONCTIONNEMENT	
Ch	Art	Libellé	Dépenses	Recettes
75	75861	Excédents reversés	0.00 €	28 000.00 €
023	023	Virement à la section d'investissement	28 000.00 €	0.00 €
TOTAL DECISION MODIFICATIVE N°1			28 000.00 €	28 000.00 €
POUR MEMOIRE SECTION FONCTIONNEMENT BP 2025			1 138 366.17 €	1 138 366.17 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT BP 2025			1 166 366.17 €	1 166 366.17 €
SECTION			INVESTISSEMENT	
Ch	Art	Libellé	Dépenses	Recettes
021	021	Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	28 000.00 €
21	212 OP/124	Immobilisations corporelles	28 000.00 €	0.00 €
TOTAL DECISION MODIFICATIVE N°1			28 000.00 €	28 000.00 €
POUR MEMOIRE SECTION INVESTISSEMENT BP 2025			887 186.21 €	887 186.21 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT BP 2025			915 186.21 €	915 186.21 €

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

La secrétaire de séance,
P. ZANDRONIS

Date affichage :

Le Maire
T. MOUTEL



**MAIRIE ST FRAIMBAULT DE PRIERES
53300 ST FRAIMBAULT DE PRIERES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE : ST FRAIMBAULT DE PRIERES – SEANCE DU 24 AVRIL 2025

Nombre de membres en exercice : 13.

Nombre de membres présents : 11

Membres qui ont pris part à la délibération : 12

Pour	12
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation :
18 Avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, à 20 heures, le vingt-quatre avril, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur MOUTEL Thierry, Maire.

Présents :

Mrs MOUTEL Thierry, LELIEVRE Eric, EVEILLARD Philippe, PERRIER André, GERNOT Joël, QUÉGUINEUR Anthony.

Mmes GARNIEL Ophélie, DALIBARD Lucie, PARADIS Jennifer, JANVIER Maggy, ZANDRONIS Pascale.

Absents excusés : Mme FIRMESSE Mélanie, M. BLAS Jean-Michel.

M. Blas a donné pouvoir à M. Moutel.

Secrétaire de séance : Mme Zandronis Pascale.

2025-35 / OBJET : TERRAINS « LA GARE » : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'UTILISATION D'UNE RESERVE FONCIERE A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE.

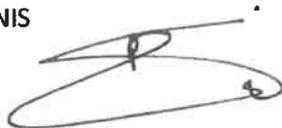
La Commune de St Fraimbault de Prières possède des terres agricoles au lieu-dit « La Gare ». Il convient de renouveler pour l'année 2024 la convention d'utilisation de cette réserve foncière à titre précaire et révocable entre la commune propriétaire des terrains cadastrés D6, D 539 et D733 d'une superficie de 1.085 ha et l'occupant, Mr DUVAL Guillaume, domicilié « La Fenillère » à St Fraimbault de Prières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de renouveler la mise à disposition des terrains cadastrés D6, D 539 et D733, situés à la gare à Mr DUVAL Guillaume, domicilié « La Fenillère » à St Fraimbault de Prières sur la base de 155 € l'hectare, soit 168.18 € pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.
- Autorise Monsieur Le maire à signer la convention d'utilisation d'une réserve foncière à titre précaire et révocable entre la commune et Mr DUVAL Guillaume.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

La secrétaire de séance,
P. ZANDRONIS



Date d'affichage :

Le Maire
T. MOUTEL



Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le

ID : 053-215302167-20250424-202535-DE



MAIRIE ST FRAIMBAULT DE PRIERES
53300 ST FRAIMBAULT DE PRIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE : ST FRAIMBAULT DE PRIERES – SEANCE DU 24 AVRIL 2025

Nombre de membres en exercice : **13.**

Nombre de membres présents : **11**

Membres qui ont pris part à la délibération : **12**

Pour	12
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation :
18 Avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, à 20 heures, le **vingt-quatre avril**, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur MOUTEL Thierry, Maire.

Présents :

Mrs MOUTEL Thierry, LELIEVRE Eric, EVEILLARD Philippe, PERRIER André, GERNOT Joël, QUÉGUINEUR Anthony.
 Mmes GARNIEL Ophélie, DALIBARD Lucie, PARADIS Jennifer, JANVIER Maggy, ZANDRONIS Pascale.

Absents excusés : Mme FIRMESSE Mélanie, M. BLAS Jean-Michel.

M. Blas a donné pouvoir à M. Moutel.

Secrétaire de séance : Mme Zandronis Pascale.

2025-36 / OBJET : ADHESION AU RESEAU COLLECTIVITES ENGAGEES VERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE.

Monsieur Le Maire, présente au conseil municipal la proposition d'adhésion au Réseau des collectivités mayennaises engagées vers le développement durable.

Ce réseau permet d'échanger entre collectivités sur des pratiques innovantes dans tous les domaines (urbanisme, énergie, démarches participatives, gestion des espaces...).

L'objectif de cette action vise à multiplier les réalisations prenant en compte le développement durable.

En adhérant au réseau, la collectivité s'engage à :

- Partager ses expériences,
- Contribuer à la vie du réseau,
- S'appuyer sur le réseau pour avancer dans ses projets,
- Régler la cotisation annuelle d'un montant de 300 € à l'association Synergies

En contrepartie, le réseau s'engage à :

- Organiser des visites, ateliers... répondant aux attentes des communes adhérentes
- Offrir un appui individuel sur le démarrage des projets communaux, en lien avec les services développés par les territoires (mission énergie...).
- Communiquer sur des initiatives durables conduites en Mayenne.
- Mettre à disposition des communes adhérentes des ressources documentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'adhérer au Réseau des Collectivités engagées vers le développement durable, animé par l'association Synergies.
- Désigne comme représentant titulaire Monsieur MOUTEL Thierry, et représentant suppléant Monsieur LÉLIEVRE Eric.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

La secrétaire de séance,
 P. ZANDRONIS



Le Maire
 T. MOUTEL



Date d'affichage :